



## Intéressement / Participation aux bénéfices

### Intéressement

Une partie de ce que vous toucherez dépend du taux de fréquence (TF) des accidents **avec arrêt** de votre entité.

TF < 3	3 <= TF < 6	6 <= TF
300 €	150 €	0 €

La partie prévention est attribuée à 3155 salariés.

15 BU ont 300 €, 6 BU ont 150 €, 10 BU n'ont rien.



Pour toucher de l'intéressement, il faut 3 mois d'ancienneté donc être entré au maximum au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le résultat de EES-Clemessy est de 7%.

L'enveloppe globale d'intéressement est de 5.418.958,84 € à partager entre 4324 salariés soit un montant moyen de 1.253 €

### Participation

L'enveloppe globale de participation est de 7.075.144 € à partager entre 4312 bénéficiaires soit un montant moyen de 1.640 €



Pour rappel, pour toucher la prime avec la paie de mai, il faut en faire la demande sinon, c'est placé en bourse.

Votre choix de placement ou non se fera du 15/03 08h00 au 19/04 23h59.

Ces sommes sont bienvenues mais il serait plus profitable de favoriser les salaires plutôt que des primes ponctuelles. Lorsqu'on vit à crédit les remboursements ne peuvent être fluctuant en fonction des bénéfices de votre employeur.

Votre équipe UNSA Clemessy Eiffage.